



Conseil Municipal : séance du 21 mai 2014

Registre des délibérations

L'an deux mille quatorze le mercredi 21 mai, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Votants :	19
Absents :	2
Date de convocation	
15 mai 2014	

Étaient présents : Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU,
Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT,
Martine NAYS, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

Excusé : Sylvie BELLANGER donne pouvoir à Gilles TALLUAU, Brigitte SAINT-CAST
donne pouvoir à Ralph MILLERAND

Absent :

Secrétaire de séance : Michel LAMAND

INTERCOMMUNALITE

Saumur Agglo : Guy BERTIN a été élu Président la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement le 25 avril 2014.

SIVM : Jérôme HARRAULT Maire d'Allonnes a été élu président et Guy BERTIN vice-président le 23/04/2014.

Préfecture : Les nouveaux maires ont été reçu par M. le Sous-Préfet de Saumur.

SMAEP : Gérard PERSIN a été élu président et Gilles TALLUAU vice-président le 30/04/2014. Monsieur le Maire informe que les finances sont très moyennes et qu'une dissolution est prévue pour 2020.

Le syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable va recruter des goûteurs d'eau car des habitants de plusieurs communes se plaignent du mauvais goût du précieux liquide qui, par définition, doit être incolore, indore et insipide. Les goûteurs recrutés parmi les plaignants devront suivre une formation de 3 heures pour apprendre à goûter en toute objectivité.

Visite du Centre de secours des Pins qui intervient sur Varennes au Nord de la voie ferrée

CIAS maison de retraite

Gilles TALLUAU, Maire rappelle que la maison de retraite du canton d'Allonnes accueille 52 résidents et génère une trentaine d'emplois. Fin 2013, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général ont lancé un appel à projet pour attribuer une trentaine de lits en Saumurois. Le canton d'Allonnes mais aussi St-Hilaire-St-Florent ont présenté une candidature et une réponse est attendue pour la mi-juin. Elle sera cruciale pour l'avenir de l'établissement car, le seuil de rentabilité pour une maison de santé, s'établit autour de 80 lits et 28 emplois supplémentaires sur notre canton ne serait pas négligeable, souligne le maire Gilles TALLUAU. Il rappelle également qu'un accord de principe a été donné par les communes du canton dont Varennes par délibération du 19/02/2014 concernant une participation financière de l'ordre de 6,26 € pour atteindre l'objectif est d'atteindre une prix de journée inférieur à 55 €.

VIVADO

Christine JOUSSELIN, adjointe donne compte rendu de la réunion du 15 mai dernier : 130 inscrits, 98 adhérents dont 21 de Varennes-sur-loire composent l'association VIVADO. Parmi les activités proposés un stage d'initiation au graffiti dont le but était de décorer les murs et de donner une seconde vie à l'espace jeunesse VIVADO de Varennes. La participation de la Banque Populaire a permis de financer la prestation de l'animateur. Le foyer sera ouvert en juillet et août, 3 camps seront organisés cet été et trois animateurs supplémentaires seront recrutés.

Une soirée barbecue est prévue le 8 juillet prochain et chacun doit apporter son panier.

CCAS

Fixation du nombre de membres élus et nombres des membres nommés

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut pas être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à huit (8) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Election des conseillers

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir. Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé. Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2014 a décidé de fixer à 4 (quatre) le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste de candidats a été présentée :

BELLANGER Sylvie, LANGÉ Christiane, NAYS Martine, JOUSSELIN Christine et GEGU Sophie

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19 Nombre de bulletins nuls : 1 bulletin blanc

Ont été proclamés membres du conseil d'administration : **BELLANGER Sylvie, LANGÉ Christiane, NAYS Martine, JOUSSELIN Christine.**

Dès nomination des quatre autres membres par le Maire, le nouveau conseil d'administration devra se réunir dans les plus brefs délais pour élire un vice-président.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composés du maire et de six commissaires (commune de 2 000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'adopter par vote à main levée (18 pour, 1 abstention), la liste proposée par le maire composées de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Commissaires titulaires

a) Domiciliés dans la commune

- | | | |
|--------------------|----------------------|---------------------|
| 1) LAMAND Michel | 5) MABILEAU André | 9) DELANOUE Chantal |
| 2) LANGE Gilles | 6) GIGNON Jacques | 10) JOULIN Jean-Luc |
| 3) GIGNARD Serge | 7) BEAUFILS Francois | |
| 4) DELAUNAY Jacqui | 8) LECHAT Michel | |

b) domiciliés en dehors de la commune

- 1 A) TAVEAU Robert
2 A) HUET Michel

II - COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

a) domiciliés dans la commune

- | | | |
|----------------------|---------------------|------------------------|
| 1) BARANGER Gerard | 2) MARSILLE Alain | 3) BORDET Pascal |
| 4) MILLERAND Georges | 5) LECHAT Alain | 6) JOUSSELIN Christine |
| 7) LECHAT Marie-Rose | 8) BELLANGER Sylvie | 9) MABILEAU Yves |
| 10) GEGU Sophie | | |

b) domiciliés en dehors de la commune

- 1) BEAUFILS René 2) POIRIER Michel

COMMISSIONS COMMUNALES

Chemins et fossés, Communication, MSP

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014, plusieurs commissions ont été créées. Monsieur le Maire propose de désigner des personnes non élues. En effet, leurs connaissances particulières propres au domaine de compétences des commissions suivantes sont nécessaires : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- DESIGNER les membres supplémentaires suivants :

CHEMINS ET FOSSES	COMMUNICATION	MSP
CHAPU Bruno	DINAND Laurent	GIRAULT Christophe
LECHAT Samuel	PERIBOIS Jean-Luc	
TAN Jean-Paul		

- DESIGNER **Michel LAMAND** membre élu supplémentaire de la commission « **ESPACES VERTS...** »

BOUCHERIE : contacts avec les bouchers intéressés

La commission « commerce » en charge du dossier boucherie a rencontré le 28 avril dernier, un boucher charcutier intéressé par le projet. D'autres candidats seront reçus en mairie courant juin et début juillet.

Gilles TALLUAU maire, a rencontré Monsieur GONDAT, directeur de la chambre des métiers pour lui présenter l'état d'avancement du projet en prévision des demandes d'aides qui pourront être faites.

ORGANISMES EXTERIEURS

En complément de la délibération du 16 avril 2014 concernant la désignation des représentants au sein des différents organismes intercommunaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit et désigne à l'unanimité pour représenter la commune au sein des organismes suivants :

- **Relai des Assistantes Maternelles du canton d'Allonnes (RAM) :**

- o JOUSSELIN Christine(Titulaire)
- o Sylvie BELLANGER (suppléante)

- **Entente d'Authion :** Jean-Luc JOULIN élu référent

- **ERDF :** Michel LAMAND élu référent

BUDGETS, ACHATS ET TRAVAUX

DODATIONS 2014 : Lors du vote du budget le montant des dotations de l'Etat était inconnu. Une baisse étant prévisible, par prudence la somme de **420 000 €** a été inscrite au budget primitif 2014 :

Reçu en 2013	Notifié par l'Etat pour 2014	En moins par rapport à 2013	En + par rapport au BP 2014
452 047 €	441 165 €	-10 882 €	+ 21 165 €

ACHAT de MATERIEL d'ENTRETIEN :

Alain LECHAT, adjoint rend compte des besoins et des prix étudiés.

L'entreprise HUET, moins disante a été choisie pour l'achat d'une 2^{ème} débroussailleuse 600 € TTC et d'un motoculteur 1 152 € TTC. Le montant de ces dépenses est prévu au BP 2014.

ALLEE DU CIMETIERE : Alain LECHAT fait état de la proposition d'aménagement de l'allée du cimetière afin d'améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite. Un problème de largeur subsiste et David CHEVALLIER demande que plusieurs devis soient réalisés

TRAVAUX DE BALAYAGE

La société SEMA-E de Saumur viendra ce lundi 26 mai afin d'évaluer une prestation de balayage basée sur environ 10 kms de voie, d'une part pour palier à l'urgence et d'autre part pour qu'une étude comparative soit réalisée entre les coûts d'une prestation de service et l'achat d'une nouvelle balayeuse l'actuelle balayeuse étant hors service.

ACHAT DE MATERIEL DE CANTINE : armoire chaude et éplucheuse

Michel LAMAND, Adjoint rappelle que le matériel actuel obsolète, non conforme aux normes de sécurité envigueur, date du début des années soixante-dix. Deux fournisseurs ont été consultés. L'entreprise

QUIÉTALIS, mieux disante a été retenue pour l'achat d'une éplucheuse et d'une armoire chaude pour un montant total de 6 167.23 € H.T. Ces dépenses sont inscrites au BP 2014.

SAIP : Système d'Alerte et d'Information des Populations

Le SAIP va se traduire par l'installation d'une sirène sur le toit d'un bâtiment communal, qui reste à déterminer. En effet, les sirènes sont télécommandées à distance, et doivent capter parfaitement les ondes émises pour être enclenchées. La sirène retentira une fois par mois pour vérifier son bon fonctionnement. L'ensemble est financé entièrement par l'Etat mais l'entretien sera à la charge de la commune. Une formation va être prodiguée au personnel communal chargé d'entretenir la sirène.

VENTE BERGEOT

Régularisation de la délibération du 26/09/2012 (acte notarié remplaçant acte administratif concernant la vente de 104 m² de terrain)

- Vu la demande du 9 avril 2012 de Monsieur BERGEOT Alain souhaitant acquérir une partie de terrain jouxtant sa propriété au 67 rue du Champ Bertain à Varennes sur Loire (1) ;
- Vu l'avis favorable de la Commission communale pour la vente d'environ 104 m² de la parcelle AB556 appartenant à la commune ;
- Vu le document d'arpentage établi par SCP Lecouteux Branly Lacaze certifié et numéroté 855J le 10/09/2012 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- o **ACCEPTE** de vendre une partie de terrain, **106 m²** située rue du Champ Bertain (lotissement des sabotiers) cadastré AB **829** au profit de **Mr BERGEOT Alain** moyennant un prix forfaitaire de mille deux cent euros (**1200 €**) ;
- o **PRECISE** que le frais de géomètre et tous autres frais inhérents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;
- o **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, Monsieur le 1^{er} ou 2^{ème} adjoint à signer l'acte authentique qui sera établi par **Me ZENNER**, notaire à ALLONNES 49650.



RYTHMES SCOLAIRES

Compte rendu réunion du 16/05/14

Le comité de pilotage des rythmes scolaires s'est réuni le 16 mai dernier. Après divers échanges concernant les dernières modifications autorisées par décret, la semaine scolaire validée par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) est maintenue soit 1 heure de temps d'activité périscolaire entre 15h30 à 16h30, 3 fois par semaine.

A la rentrée de septembre, une fois par semaine : une heure d'activités périscolaire avec un thème défini à l'avance (jeux sportifs, activité lecture, graphisme, prévention routière...). Sur les deux fois une heure, sera organisée une garderie « améliorée » avec des activités diverses (petits travaux manuels, peinture ...)

Le mercredi matin fin des cours à 11h45 suivi de la restauration et possibilité de récupérer les enfants par les parents après le déjeuner à 12h45. Il est défini que les temps d'activités périscolaires soient payants (TAP) afin que les parents s'engagent sur des périodes définies.

Après concertation, le conseil municipal décide (propose) qu'une participation financière de 30 € sera demandée aux familles, payable en deux fois, septembre et janvier..

Une présentation de la réforme des rythmes scolaires aura lieu le 25 juin à 20h30 à la salle des loisirs.

Pour coordonner et animer les activités périscolaires en général, il est nécessaire de créer un poste envisagé dans le cadre des contrats d'avenir subventionné par l'Etat à 75 % .

CREATION D'UN 2ème EMPLOI D'AVENIR

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir
Après avoir délibéré, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil municipal,
Article 1. : Décide la création d'un poste à temps plein dans le cadre d'un contrat d'avenir à compter du 1^{er} juin 2014

Article 2. : AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir.

Article 3. : Dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2014

SIEML

Maintenances curatives : La délibération reportée pour les éléments nécessaires à la compréhension des opérations réalisées ne nous sont toujours été pas fournies.

ECLAIRAGE PARKING RUE DE L'HARMONIE

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours ;

ARTICLE 1 : La commune de Varennes-sur-Loire par délibération du Conseil Municipal en date du **21/05/2014** accepte de verser les fonds de concours pour un montant de 7 712,79 € pour les opérations et selon les modalités suivantes :

TRAVAUX PREVUS Op 361.13.04.02 et 03		Montant total	Participation SIEML	FC 75 % COMMUNE
Fournitures et pose de cinq candélabres	HT	10 283,71	2 570,92	7 712,79

Les modalités de versement de fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier effectué arrêté par le SIEML le 12/10/2011.

EFFACEMENT RESEAUX

Les travaux sont en cours Rue de la Croix. La société BOUYGUES va faire un devis pour la réfection du reste de la voie.

MARCHÉ producteurs de Pays

Marché en partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Le marché de producteurs de pays avait été évoqué l'an dernier mais n'avait pas abouti. « C'est un projet intéressant, souligne le maire, pour faire connaître nos productions et dynamiser le commerce local. C'est aussi un projet d'envergure cantonale qui devra être, à ce titre, initié par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVM), ne serait-ce que pour établir un consensus et éviter les doublons. Ce marché pourrait se tenir une fois par mois, le dimanche matin, pendant la haute saison ».

La Chambre d'agriculture sera chargée de recruter les exposants, de les installer sur la place et de communiquer sur l'évènement. L'impression des affiches et des prospectus restera à la charge de la commune. Il sera demandé à Emmanuelle MOUNIER, chargée d'organiser des marchés de producteurs pour la Chambre d'agriculture, de présenter ce projet.

Branchement provisoire EDF : Le Maire, Gilles TALLUAU soutenu à l'unanimité par le conseil municipal, annonce qu'il n'autorisera pas la prolongation de branchements électriques provisoires dans les zones inondables, conformément au PPRI (Plan de Prévention Risques Inondations), ainsi que pour des raisons de sécurité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Commémoration centenaire guerre 14-18** : une demande sera faite auprès de la chorale et des institutrices de l'école afin qu'ensemble (chorale et enfants) puissent chanter la marseillaise le 11 novembre 2014. Gilles TALLUAU annonce également le projet d'une exposition dans le cadre du centenaire de cette guerre.
- **Vitesse excessive** : Michel LECHAT demande que le Conseil Général soit alerté de la vitesse excessive rue de la Morelle.

-
- Rappel élections européennes :

Dimanche 25 mai 2014			
Horaires	Noms Prénoms	Noms Prénoms	Noms Prénoms
8h-10h30	TALLUAU Gilles	MABILEAU Yves	LECHAT Michel
10h30-13h	PEARSON Julie	SAINT-CAST Brigitte	JAMET Eric
13h-15h30	COULBARY Valérie	JOULIN Jean-Luc	NAYS Martine
15h30-18h	CHAPU Murielle	LANGÉ Christiane	JOUSSELIN Christine